

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Onze, le Lundi 14 Mars à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 8 Mars, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

M. MARY, Mme DEBROAS, M. BASTELICA, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, MM. COMBARET, TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme TOMI, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

| | | |
|------------------|---|-------------------|
| Mme PIMENOFF | à | M. LUCIANI |
| M. VITALI | à | M. CERVETTI |
| M. BERNARDI | à | Mme SUSINI |
| M. ZUCCARELLI | à | M. PIERI |
| Mme FERRI-PISANI | à | Mme PASQUALAGGI |
| Mme SAMPIERI | à | Mme SUSINI-BIAGGI |

Etaient absents :

Mme GUIDICELLI, Adjointe au Maire, M. PARODIN, Mme CURCIO, Mme PASTINI, MM. D'ORAZIO, RUAULT, Mme GUERRINI, Mme FENOCCHI, M. MARCANGELI M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

| | |
|---|----|
| Nombre de membres composant l'Assemblée : | 45 |
| Nombre de membres en exercice : | 45 |
| Nombre de membres présents : | 27 |
| Quorum : | 23 |

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 14 Mars 2011

Délibération N°2011 / 68

**Mise en place d'équipements de vidéosurveillance,
pour les contrôles d'accès de l'avenue Pascal Paoli et du quartier Octroi.**

M. le Maire expose à l'Assemblée :

La ville d'Ajaccio a engagé une démarche de requalification du quartier Octroi Sainte-Lucie en 2003. En effet, l'état des espaces publics de ce quartier nécessitait une intervention lourde en matière de réaménagement urbain (espaces déstructurés, stationnements anarchiques, absence de continuité piétonne...) et en matière d'équipements structurants (absence de réseau séparatif d'assainissement, réseau gaz et EDF vieillissant, éclairage public obsolète...).

Ainsi, la première tranche de travaux a été livrée en 2007 avec l'aménagement des rues Bacciochi, Pietrina et San Lazaro et un aménagement piétonnier important de l'avenue Pascal Paoli.

Le présent dossier de subvention vise à financer les équipements de vidéosurveillance permettant l'exploitation du système de contrôle d'accès de l'Avenue Pascal Paoli et également du quartier de l'Octroi. Cette installation permettra notamment de sécuriser les abords du tribunal d'Ajaccio et du bâtiment communal de l'Octroi.

La zone concernée par l'implantation du dispositif est délimitée par les rues Colonel Colonna d'Ornano au Nord et Comte Baccicchi au Sud, et le Cours Napoléon à l'Est et le Boulevard Masseria à l'Est.

Nature des travaux :

- Mise en place d'un réseau fibre optique de 1400 mètres linéaires de raccordement des caméras à la boucle gigabit de la ville d'Ajaccio construite sur une fibre optique monomode 12 brins (6 réseaux Gb).
- Installation de 8 caméras IP dôme couleur.
- Réalisation de 250 mètres linéaires de tranchées sous trottoirs permettant le raccordement via le Cours Napoléon du bâtiment abritant les services municipaux au cœur de l'Octroi.

Coût des travaux :

Les infrastructures de Génie Civil créées à l'occasion des travaux de réhabilitations de l'Octroi permettent de réaliser une économie de tranchée et fourreaux pour le raccordement des installations en fibre optique et en ce qui concerne les raccordements des caméras. Ainsi, les travaux ne nécessitent que 250 mètres linéaires de tranchées sous trottoirs. Le décalage des tranches fonctionnelles 2 et 3 de l'opération de requalification du quartier Octroi nécessite la mise en place de connection WiFi pour le raccordement de certaines caméras (économies de génie civil).

Le coût des travaux est estimé à 139.495,21 € HT.

Il est proposé au conseil municipal pour le financement de ce programme, de solliciter des subventions auprès de l'Etat dans le cadre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

Le plan de financement s'établirait ainsi qu'il suit :

| | |
|--|------------------|
| Montant de l'opération : | 139 495,21 € HT. |
| Participation Etat, FIPD, (50 % du montant HT) : | 69 747,60 €. |
| Part communale (calculée sur le montant HT) : | 69 747,61 €. |

CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget prévisionnel 2011 :

EN INVESTISSEMENT :

En Dépenses :

→ Chapitre 23, Article 2315, Fonction 824.

En Recettes :

→ Chapitres 13, Article 1320.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'approuver le présent programme relatif au contrôle d'accès sur l'avenue Pascal Paoli.
- D'adopter le plan de financement de l'opération.
- D'autoriser, Monsieur le Maire, à solliciter les subventions auprès de l'Etat dans le cadre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Monsieur François GABRIELLI, Adjoint délégué,
et après en avoir délibéré,**

Vu, La Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté des Communes,
Vu, La Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la Loi 86.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu, La Loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Territoriales,
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant, l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 11 mars 2011.

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

L'opération concernant la mise en place d'équipements de vidéosurveillance pour les contrôles d'accès de l'avenue Pascal Paoli et Quartier de l'Octroi, telle qu'exposée ci-dessus,

ADOPTÉ

Le plan de financement suivant :

| | |
|--|------------------|
| Montant de l'opération : | 139 495.21 € HT. |
| Participation Etat, FIPD, (50 % du montant HT) : | 69 747,60 €. |
| Part communale (calculée sur le montant HT) : | 69 747,61 €. |

AUTORISE M. le MAIRE

A solliciter les subventions auprès de l'Etat dans le cadre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD).

DIT

Que les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme sont inscrits au BP 2011.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie

.....
Fait à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures).

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DEPUTE-MAIRE,

Simon RENUCCI.